

**MAIRIE
DE
VILLEGLY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLEGLY**

SEANCE DU 08 SEPTEMBRE 2025

Nombres de conseillers

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 11

ADOPTE A L'UNANIMITE

VOTE POUR : 11

VOTE CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Domaine :

**CENTRE DE
GESTION**

Sous-domaine :

R.G.P.D.

OBJET :

**Délégué à la
Protection des
Données et
Cybersécurité**

N° 46/2025

L'an deux mille vingt-cinq, et le 08 Septembre à 19H, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain MARTY, Maire.

Date de la convocation : 01 Septembre 2025

Présents : Alain MARTY – Raymond BENOIT – Janine POUSSE – Michel GREFFIER - Christine SANCHEZ - Emmanuel COULONVAL – Véronique BROUSSE – François DUVERT – Véronique MARCAILLOU - Stéphane AZEMA –Vanessa SALANDINI.

Absents excusés : Jean MAURY – Joëlle LEVEJAC - Christophe FOURES – Emilie BELUCHE.

Mme Janine POUSSE a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le Centre de Gestion a créé et mis en place un service délégué à la protection des données et cybersécurité. La commune, par délibération n° 122/2021, avait passé une convention qui est arrivée à son terme au 28/02/2025.

Afin de poursuivre cet accompagnement sur nos obligations en matière de protection des données et cybersécurité, le Centre de Gestion propose de renouveler ce partenariat et de formaliser la convention de suivi.

A cet effet, Monsieur le Maire donne lecture de cette convention et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la présente convention.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme
Le Maire,
Alain MARTY



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211104260-20250908-20250908DEL46-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/09/2025